

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, 10 juin 2013, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 20 h 02**

M. le maire suppléant, Jean Turgeon, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. le maire, André Vezeau

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gerald Laprise, greffier et directeur des services juridiques

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes,
demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum
(art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2013;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2013;

**RÉSOLUTION
2013-06-203**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Projet de Loi sur les Mines : Lettre à la ministre des Ressources naturelles;
- 2.2.- Plainte à l'environnement : Protection des puits PP-4, PP-5, PP-6 et PP-7;
- 2.3.- Programme d'économie d'eau potable;
- 2.4.- Prolongation de la date du dépôt du rôle d'évaluation 2014-2015-2016;
- 2.5.- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2016;
- 2.6.- Approbation de forages;
- 2.7.- Approbation de l'œuvre d'art à l'entrée Est de la Ville;
- 2.8.- Autorisation à la réalisation des enquêtes origines-destinations sur la route 117 le 13 juin 2013;
- 2.9.- Concassage de rebuts de béton et d'asphalte : Certificat de conformité de la Ville;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Michaël Allard au 470, rue La Salle;
- 3.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale de madame Catherine Lajoie-Filion au 810, rue Royale;

4.0.- COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.- Ministère des Transports du Québec : Pots de fleurs sur la route 117;
- 6.2.- Démolition du 399, rue Harricana : Facture de Location Dumco inc.;

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1.- Expo minière et forestière Malartic 2013;

11.0.- CORRESPONDANCE

- 11.1.- Paroisse Saint-Martin-de-Tours de Malartic : Implication dans la campagne de financement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2013-06-204

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2013, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2013-06-205

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2013, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Projet de Loi sur les Mines : Lettre à la ministre des Ressources naturelles

Dépôt à titre d'information.

2.2.- Plainte à l'environnement : Protection des puits PP-4, PP-5, PP-6 et PP-7

Dépôt à titre d'information.

RÉSOLUTION
2013-06-206

2.3.- Programme d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic participe au Programme d'économie d'eau potable 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a à cœur la préservation de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DISTRIBUER gratuitement à tous les résidents de la Ville de Malartic des réducteurs de débit d'eau pour les toilettes lors d'une activité spéciale qui se tiendra le 15 juillet 2013;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2013-06-207**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

2.4.- Prolongation de la date du dépôt du rôle d'évaluation 2014-2015-2016

CONSIDÉRANT QUE La Société d'Analyse immobilière Abitibi inc. recommande au conseil municipal, dans une lettre datée du 30 mai 2013, de prolonger la date du dépôt du rôle triennal d'évaluation pour 2014-2015-2016;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le rôle d'évaluation doit être déposé durant la période qui s'échelonne du 15 août au 15 septembre qui précède le premier exercice d'un rôle triennal;

CONSIDÉRANT QUE la date du 15 septembre 2013 approche à grands pas et que La Société d'Analyse immobilière Abitibi inc. a besoin de temps pour compléter les travaux d'équilibrage du rôle triennal 2014-2015-2016, ainsi que les visites des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE La Société d'Analyse immobilière Abitibi inc. recommande au conseil de se prévaloir de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE La Société d'Analyse immobilière Abitibi inc. demande de reporter la date limite du dépôt triennal 2014-2015-2016 au 1^{er} novembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REPORTER la date limite du dépôt du rôle triennal 2014-2015-2016 au 1^{er} novembre 2013;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à La Société d'Analyse immobilière Abitibi inc;

Adoptée.

2.5.- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2016

Dépôt à titre d'information.

2.6.- Approbation de forages

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko (OSISKO) demande une autorisation à la Ville afin de pouvoir effectuer des forages aux endroits indiqués au plan déposé au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT QU'Osisko s'engage à aviser par lettre les citoyens de la Ville demeurant à proximité de ce secteur de la teneur des forages qui seront effectués;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

**RÉSOLUTION
2013-06-208**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la Corporation minière Osisko à effectuer les forages demandés, lesquels visent à mesurer la capacité portante du sous-sol aux endroits indiqués au plan joint à la présente demande;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-209**

2.7.-

Approbation de l'œuvre d'art à l'entrée Est de la Ville

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction d'un carrefour giratoire était prévu à l'entrée Est de la Ville par la Corporation minière Osisko (OSISKO);

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été modifié en raison des exigences du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'Osisko accepte d'assumer les coûts reliés à l'aménagement et la réalisation d'une sculpture;

CONSIDÉRANT QUE deux options de l'œuvre d'art ont été présentées au conseil municipal, soit l'une en cuivre et l'autre en aluminium;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont opté pour la sculpture en cuivre;

CONSIDÉRANT QUE le dévoilement de l'œuvre choisie est confidentielle tant que l'entente écrite n'est pas signée entre toutes les parties;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER l'œuvre d'art en cuivre, telle que décrite dans la proposition déposée;

D'ADOPTER le contrat d'aménagement de la sculpture qui sera aménagée à l'entrée Est de la Ville;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier et directeur des services juridiques ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit contrat;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-210**

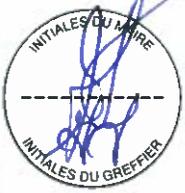
2.8.-

Autorisation à la réalisation des enquêtes origines-destinations sur la route 117 le 13 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko a un projet d'agrandissement de sa fosse à ciel ouvert pour l'exploitation minière;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Corporation minière doit dévier l'actuelle route 117 vers le Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des enquêtes origines-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

destinations sur la route 117 afin de déterminer l'importance du trafic de transit dans la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la réalisation des enquêtes origines-destinations par la firme GENIVAR inc. sur la route 117, lesquelles se tiendront le 13 juin 2013;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-211**

2.9.- Concassage de rebuts de béton et d'asphalte : Certificat de conformité de la Ville

CONSIDÉRANT QUE le concassage de rebuts de béton et d'asphalte qui sera effectué par la Corporation minière Osisko pour l'aménagement du site du Stade Malartic respecte la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier et directeur des services juridiques de la Ville à émettre un certificat de conformité attestant que le concassage de rebuts de béton et d'asphalte qui sera effectué par la Corporation minière Osisko pour l'aménagement du site du Stade de Malartic ne contrevient à aucun règlement municipal et que la Ville de Malartic ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2013-06-212**

3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Michaël Allard au 470, rue La Salle

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 470, rue La Salle (lot # 2 998 538 du cadastre du Québec) suite à une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul minimale de 35% pour un bâtiment principal est en cause et que la marge de recul arrière sera de 9,78 mètres avec l'agrandissement demandé pour le bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul arrière de 9,78 m pour permettre un agrandissement de 3 m x 8,06 m du bâtiment principal existant, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2013-06-213**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

3.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale de madame Catherine Lajoie-Filion pour le 810, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 810, rue Royale, Malartic (lot # 2 998 049 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne commerciale;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respecte tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, conditionnellement à ce que l'enseigne ne soit pas un coroplaste et qu'elle respecte les dimensions (3 pieds X 6 pieds), telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

4.0. - COMMUNICATIONS

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2013-06-214**

6.1.- Ministère des Transports du Québec : Pots de fleurs sur la route 117

CONSIDÉRANT QU'une demande datée du 9 mai 2013 du ministère des Transports du Québec exigeant de la Ville de Malartic de cesser l'installation de bacs à fleurs sur les îlots séparateurs sur la route 117 a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la réponse adressée le 7 juin 2013 par la directrice générale et trésorière de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la décision prise par la directrice générale et trésorière de la Ville afin de poursuivre à l'été 2013 l'installation des bacs à fleurs sur les îlots séparateurs sur la route 117;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2013-06-215**

6.2.- Démolition du 399, rue Harricana : Facture de Location Dumco inc.

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de démolition du 399, rue Harricana, par l'entreprise Location Dumco inc., une facture a été acheminée à la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la présence d'amiante dans ces bâtiments a été dénoncée à l'entrepreneur lors de l'appel d'offres 2013-01 Démolition de bâtiments se trouvant sur le lot 2 999 196 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit s'assurer que toutes les lois et règlements en vigueur (municipal, provincial et fédéral) ont été respectés lors de l'exécution des travaux confiés à l'entreprise Location Dumco inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à l'entreprise Location Dumco inc. de produire tous les documents exigibles selon les lois et règlements en vigueur (municipal, provincial et fédéral) avant de procéder au paiement pour les travaux de démolition effectués au 399, rue Harricana;

Adoptée.

7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

10.1.- Expo minière et forestière Malartic 2013

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Massicotte, directeur général du Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue (Malartic) a organisé l'Expo minière et forestière Malartic 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition fût un réel succès;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER monsieur Jean Massicotte, directeur général du Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue (Malartic), et toute son équipe de collaborateurs, pour l'organisation de l'Expo minière et forestière Malartic 2013;

Adoptée.

11.0. CORRESPONDANCE

11.1.- Paroisse Saint-Martin-de-Tours de Malartic : Implication dans la campagne de financement

Correspondance déposée au conseil.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION
2013-06-216



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2013-06-217

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Les questions posées ont toutes été répondues.

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 18

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


JEAN TURGEON
MAIRE SUPPLÉANT


Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER